

BILAN ANNUEL DES DESIGNATIONS - 2022

En application de l'article L441-1 alinéa 21 du Code de la Construction et de l'Habitation, « Les réservataires de logements sociaux et les bailleurs rendent publics les conditions dans lesquelles ils procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont examinées par les commissions mentionnées à l'article L. 441-2, ainsi qu'un bilan annuel, réalisé à l'échelle départementale, des désignations qu'ils ont effectuées. »

Au titre de l'année 2022, Famille & Provence a procédé aux désignations suivantes :

Département - Réservataire	Désignations
ALPES DE HAUTE PROVENCE	77
Action Logement	6
CCI	1
CD 04	2
DDE	1
Mairie d'Aiglun	2
Mairie d'Annot	1
Mairie de Manosque	2
Préfecture	18
Sans réservataire	44
VAUCLUSE	58
Action Logement	13
AMPM	2
CD 84	2
COGA	1
Mairie de Cadenet	1
Mairie de Cucuron	1
Mairie de Vedène	1
Préfecture	18
Sans réservataire	19
BOUCHES-DU-RHONE	483
ACCM	5
Action Logement	22
AMPM	17
CAF	1
CD 13	8
La Poste	4
Mairie d'Aix-en-Provence	7
Mairie d'Annot	1
Mairie d'Arles	7
Mairie de Châteauneuf-les-Martigues	1

Mairie de Coudoux	1
Mairie de Fos sur Mer	2
Mairie de Grans	2
Mairie de Jouques	2
Mairie de La Fare les Oliviers	1
Mairie de Miramas	2
Mairie de Rognes	1
Mairie de Rognonas	1
Mairie de Saint-Martin-de-Crau	2
Mairie de Salon-de-Provence	1
Mairie de Simiane	1
Mairie de Tarascon	1
Mairie de Trets	1
Mairie de Ventabren	1
Mairie du Puy-Sainte-Réparade	4
Préfecture	132
TPCE	2
Sans réservataire	253
otal général	618